

Réf: Dossier N° 018676

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SUPERETTE LE TOP 1 »

Siège social Abidjan, Cocody, ABATTA-CHATEAU NON LOIN DE
LA CITE SIR, LOT 346, ILOT 32

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20/04/2021 , et enregistrés au CEPICI le 20/04/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SUPERETTE LE TOP 1 »

Objet : Vente de marchandises en gros et en détail
Vente de produits vivriers en gros et en détail
Mobile money et transfert d'argent
Distributeur agréé CANAL+

Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ABATTA-CHATEAU NON LOIN DE LA CITE SIR, LOT 346, ILOT 32

Dirigeant(s) : Mme TANOE KABLAN AMANKOUBA MICHELINE (GÉRANTE)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B12-02393 du 21/07/2021 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°17264/GTCA/RC/2021 du 21/07/2021

